

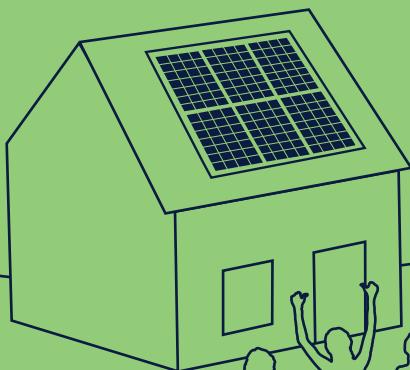
APPEL À PROJETS 2022

pour les collectivités de Maine-et-Loire

POLLINISER

Essaimez les énergies renouvelables
citoyennes en faisant émerger
un collectif sur votre territoire

Le Siéml vous accompagne financièrement



C'est le moment
de candidater !

pollinisER
Essaïmer les énergies
renouvelables citoyennes

SIeML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Avec le dispositif PollinisER, le Siéml finance tout accompagnement par un prestataire spécialisé pour faire émerger un collectif citoyen d'énergies renouvelables sur votre territoire.

POLLINISER, QUEL FONCTIONNEMENT ?

Le Siéml soutient financièrement les collectivités pour toutes prestations entrant dans le cadre du cahier des charges « CDC PollinisER » disponible sur le site du Siéml :

- ➔ accompagnement à la mobilisation des habitants via la mise en œuvre d'un programme d'animations ;
- ➔ accompagnement à la montée en compétence du collectif afin de le rendre autonome dans son projet.

MONTANT DES AIDES

Le Siéml finance 60% du reste à charge de la collectivité (autres sources de financement déduites), dans une limite de 6 000 € par projet.

UN BON ACCOMPAGNEMENT PASSE PAR 3 PHASES



LA MOBILISATION



LA FORMATION



L'AUTONOMIE

Consultez le détail
du cahier des charges sur
www.sieml.fr/polliniser

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PROJET ?

Les candidatures s'effectuent par voie dématérialisée exclusivement à partir de www.sieml.fr/polliniser

CALENDRIER

SESSION 1

Date limite de candidature

Vendredi 13 mai 2022

Décision d'attribution des aides

➔ Mardi 28 juin 2022

SESSION 2

Date limite de candidature

Vendredi 14 oct. 2022

Décision d'attribution des aides

➔ Jeudi 1^{er} déc. 2022

À SAVOIR

Pour être éligibles au dispositif, les prestations ne doivent pas avoir été engagées.

VOTRE INTERLOCUTEUR

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Service planification - ingénierie

02 41 20 75 57
transition-energetique
@sieml.fr